

VIOLENCES

DÉTECTER LES VIOLENCES CONJUGALES ET SEXUELLES, PRENDRE EN CHARGE ET ORIENTER LES VICTIMES

Laurence STEVELINCKX et Murielle COIRET

Chargées de mission
Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

MAI 2022



FÉDÉRATION LAÏQUE
DE CENTRES
DE PLANNING FAMILIAL



Introduction

En Belgique, une femme sur trois a été victime de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans¹. Chaque jour, neuf viols sont déclarés mais on estime que 90 % des victimes ne portent pas plainte².

Près de la moitié des victimes sont mineures³. Les données sont parfois lacunaires, les statistiques ne sont pas assez nombreuses et régulières mais les chiffres existants sont éloquentes: les violences conjugales et sexuelles sont d'ampleur sociétale et touchent l'entièreté de la population.

Une population qui se rend notamment dans les centres de planning familial, peu ou pas outillés face à ces situations. Le projet DPO⁴, intersectoriel et collaboratif, est né d'une

1. La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE. European Union Agency for Fundamental Rights (FRA), 2014. <https://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-legard-des-femmes-une-enquete-lechelle-de-lue-les-resultats-en-bref>.

2. Violence sexuelle. SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention. <http://www.besafe.be/fr/violence/violence-sexuelle>.

3. Selon différentes études, 42% (Statistiques policières de criminalité, rapport 2018) à 48% (Étude sur les opinions et comportements de la population belge en matière de violences sexuelles, Amnesty et SOS Viol, 2019).

4. DPO pour Détection, Prise en charge et Orientation.

demande des affiliés de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) : des centres multidisciplinaires composés de professionnel·les divers (accueillant·es, psychologues, assistant·es sociaux·les, gynécologues, juristes...) se sentant dépourvu·es face aux violences, ne sachant pas toujours comment ni repérer ni accompagner efficacement les victimes, risquant de les violenter à nouveau.

Face à ces constats et aux besoins exprimés par ses membres, avec le souhait également de répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul⁵ et aux recommandations internationales de l'OMS⁶ et de l'IPPF⁷, la FLCPF a tout d'abord entrepris une recherche et analyse des outils existants. Il s'est avéré qu'il existait déjà plusieurs protocoles professionnels mais limités à un métier, un

5. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul.

6. Clinical management of rape and intimate partner violence survivors : Developing protocols for use in humanitarian settings. OMS, 2020. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331535/9789240001411-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

7. MAP Statement on Sexual and Gender-based violence. IPPF, 2020. <https://www.ippf.org/resource/imap-statement-sexual-and-gender-based-violence>.



secteur, voire une zone géographique. Ces recherches ont également permis d'identifier des difficultés communes aux secteurs de première ligne telles que le manque de formation, de temps, de moyens et de coordination entre les acteurs de l'accompagnement⁸. La FLCPF ne souhaitait pas créer un énième protocole destiné au seul secteur des centres de planning familial mais a souhaité, au contraire, élargir le champ et réfléchir à un outil commun à toute la première ligne des professionnel·les en contact direct avec la population : les secteurs-clefs de la Détection, Prise en charge et Orientation que sont le social, la santé, la police et la justice. Ainsi, au-delà de l'accompagnement des victimes, cet outil se destinait à être un référentiel commun à l'ensemble des professionnel·les, quel que soit leur secteur d'intervention.

8. OFFERMANS A.M., ROLAND M. et KACENELEBOGEN N. Violences intrafamiliales : les outils d'aide à la pratique depuis l'évaluation à la prise en charge in Revue Médicale de Bruxelles, 2019, n°40, pp.394-410.

Il s'agissait ainsi de dépasser les frontières professionnelles puisque les violences ne les connaissent évidemment pas et nécessitent une prise en charge globale.

Dépasser ces frontières pour proposer un outil et un langage communs à des professions, des formations et des sensibilités différentes, afin d'optimiser la lutte contre les violences. Mais aussi pour tisser des liens nécessaires entre intervenant·es qui ne se connaissent pas ou pas assez. Dépasser les frontières professionnelles pour que chacun·e se sente responsable et outillé·e face aux violences.

Et si ces secteurs sont très différents, leurs professionnel·les présentent le point commun d'être en contact direct avec la population et d'être susceptibles de rencontrer, dans leur quotidien, des victimes et des auteurs de violences conjugales et sexuelles.

La FLCPF s'est donc lancée fin 2018 dans la recherche de partenaires au sein de ces secteurs. L'ambition était grande : améliorer les pratiques de terrain en matière de détection

Mettre en réseau
les professionnel·les



des violences conjugales et sexuelles, de prise en charge et d'orientation des victimes et ce, par et pour les associations et services de première ligne actifs à Bruxelles et en Wallonie. L'objectif final du projet était de coproduire un outil pratique (utilisable sur tous les terrains), accessible et commun à ces différents métiers et réalités professionnelles, de construire une intervention minimum partagée par tous les secteurs.

**Mettre en réseau
les professionnel·les**



La FLCPF, coordinatrice du projet DPO, a tout d'abord souhaité être accompagnée dans ce projet et bénéficier de l'expertise de structures de choix : les Pôles de ressources wallons spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales et le Centre de Prise en Charge des Violences sexuelles de Bruxelles (CPVS).

Ensuite, elle a souhaité mobiliser des partenaires de différents secteurs afin de constituer le groupe de pilotage du projet. Son rôle : définir les orientations et priorités du projet, sa méthodologie, suivre et valider les étapes de réalisation, etc.

Le groupe de pilotage (baptisé groupe d'appui méthodologique, GAM) était une première étape dans la mise en réseau de partenaires de secteurs différents. Le GAM est composé d'une vingtaine de partenaires, tous secteurs confondus (associations spécialisées, institutions, zones de police...), représentatifs des publics visés. Comme dans tout projet collectif, les implications ont varié au fil du temps mais le projet a pu compter sur un noyau dur qui a permis de le faire avancer et de le consolider.

S'entourer d'expert·es



Lors de sa première phase (2018-2021), les membres du groupe de pilotage étaient les suivants :

- 320 rue Haute,
- Bruxelles Prévention Sécurité (BPS),
- les cinq Coordinations provinciales de lutte contre les violences,
- le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF),
- le Collectif contre les violences et l'exclusion (CVFE),
- la Direction de l'Égalité des Chances (FWB),
- equal.brussels,
- la Fédération des maisons médicales (FMM),
- l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH),
- Médecins du Monde,
- l'Office de la Naissance et de l'Enfance (SOS Enfants),
- Praxis,
- Stop aux Violences Sexuelles,
- ULB-STRIGES
- et les six Zones de Police bruxelloises.

S'entourer d'expert·es



Pour mener à bien ce projet collaboratif, la FLCPPF et ses partenaires ont organisé en 2020 quatre matinées de rencontres intersectorielles, après avoir consacré l'année 2019 à mobiliser les secteurs et travailler sur la méthodologie du projet. L'objectif de ces ateliers était de sonder les besoins et ressources des secteurs, de réfléchir ensemble aux pratiques à améliorer et de faciliter la mise en réseau.

Ces ateliers constituaient le cœur du projet DPO : leurs résultats devaient mener à l'élaboration de l'outil. Ils ont été organisés à Namur, Bruxelles et en visioconférence (au regard de la situation sanitaire). Encadrés par des expert·es issu·es du groupe de pilotage et animés grâce à des méthodes d'intelligence collective, ils se concentraient chacun sur une thématique spécifique : la détection, les besoins des victimes, la prise en charge des victimes et leur orientation.

Y étaient conviés les associations et services actifs dans les quatre secteurs visés, ainsi que les associations spécialisées (violences conjugales et sexuelles) afin de nourrir le projet de leur expertise (besoins des victimes, besoins des travailleur·ses,

Construire ensemble



bonnes pratiques à mutualiser, protocoles spécifiques existants, etc.). Près de 200 professionnel·les ont participé à ces ateliers. La co-construction et la rencontre des associations et services de terrain étaient essentielles pour la bonne réussite du projet et le processus s'est avéré très satisfaisant.

Le projet DPO s'est poursuivi en 2021 avec l'évaluation d'une première maquette de l'outil (réalisée sur base des résultats synthétisés des ateliers et d'un travail graphique), une nouvelle fois en collaboration avec les professionnel·les. Deux panel-tests ont été organisés en mars, réunissant 80 professionnel·les. Ils ont permis de recueillir leurs avis et remarques et d'améliorer la maquette. Une nouvelle maquette a ensuite été élaborée et soumise à une évaluation de terrain durant trois mois, afin que les professionnel·les puissent la tester dans leur quotidien. Près de 120 professionnel·les ont ainsi partagé leurs retours d'expérience, ce qui a permis d'améliorer une nouvelle fois la maquette. L'année 2021 a également vu l'intégration au projet des administrations communales et régionales bruxelloises grâce au soutien d'equal.brussels. En tout, plus de 300 professionnel·les ont participé à ce processus de co-construction qui a duré près de trois ans.

Construire ensemble



Le résultat ? Un outil pratique et compact qui a pris la forme d'un dépliant d'information et de sensibilisation (format papier et PDF web, en français et en néerlandais), édité et diffusé depuis novembre 2021.

L'outil se concentre sur les points communs des potentiels interventions des professionnel·les visé·es : quels indicateurs avoir en tête pour détecter, quelle posture adopter face à une victime pour ne pas la violenter encore une fois et comment/où l'orienter au besoin, avec un répertoire d'adresses globales à disposition. Une attention particulière est portée à la nécessité de toujours garder la victime et ses besoins au centre de l'intervention. L'outil recommande également de se préserver en tant que professionnel·le.

Il s'agit d'un outil dense présentant aussi quelques concepts théoriques. Par exemple : des définitions, la différence fondamentale entre violence conjugale et conflit de couple ou encore la lecture de genre qui traverse le document. Des informations importantes pour comprendre les violences et donc les prendre en charge correctement. La FLCPF et ses partenaires

Soutien et support



ont voulu que l'outil soit illustré, coloré et adapté à différents terrains afin de faciliter son usage et son appropriation.

Il ne s'agit donc pas d'un outil miracle mais il a été conçu dans la volonté de proposer un soutien efficace pour les professionnel·les non spécialisé·es et aussi un support de formation pour les équipes spécialisées.

Les résultats de l'évaluation de terrain menée en 2021 ont en tous cas conforté cette idée puisque l'outil a permis à une personne sur quatre de détecter une situation de violence et à une personne sur trois d'accompagner et d'orienter une victime.

Des professionnel·les expert·es l'ont également utilisé pour sensibiliser d'autres professionnel·les. Cet outil ne remplacera jamais une formation de base ou continue de qualité.

Les pouvoirs publics doivent absolument investir dans la formation systématique des professionnel·les et, en termes de prévention, investir également dans l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) pour lutter contre les violences. Nos politiques doivent aussi augmenter les moyens

Soutien et support

des associations et services qui accompagnent les victimes dans leur processus de reconstruction. Les chantiers ne manquent pas.

Les périodes de confinement nous ont rappelé la nécessité de poursuivre la lutte contre les violences⁹. Il est indispensable de poursuivre la sensibilisation et la formation des professionnel·les. C'est pourquoi la FLCPF souhaite prolonger le projet DPO avec ses partenaires.

Des ateliers de sensibilisation, sur base de l'outil DPO, sont organisés, depuis décembre 2021, à l'intention des différents secteurs. Il s'agit d'ateliers intersectoriels organisés afin de faciliter à nouveau la mise en réseau afin d'optimiser leur appropriation de l'outil et son utilisation à long terme. Ces ateliers permettent d'aborder les thématiques via des situations concrètes. Le binôme d'expert·es en violences conjugales et violences sexuelles apporte une analyse subtile et complémentaire des situations.

9. DISTEXHE A., LEPRINCE L. Les violences intrafamiliales en Région Bruxelles Capitale en période de confinement. Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité, juin 2020.

Enfin, la composition des ateliers en petits groupes renforce l'intersectorialité et rompt l'isolement de professionnel·les face à des situations souvent difficiles.

La nouvelle phase du projet DPO va ainsi se consacrer à pérenniser et disséminer l'outil, via la poursuite des sensibilisations et des formations. La FLCPF entend ainsi solliciter les professionnel·les sur leurs besoins concernant la suite du projet, concevoir des toolkits pour les participant·es aux ateliers, créer les modalités de formations de formateur·rices et la modéliser le projet.

Ces actions rythmeront cette deuxième phase, dont l'objet principal restera la diffusion et l'appropriation de l'outil par les professionnel·les.

La FLCPF poursuivra également l'organisation annuelle de colloque et, en partenariat, de formations continues. Toujours dans le but d'outiller les professionnel·les afin d'accompagner au mieux les victimes de violences.

Soutien et support



BIBLIOGRAPHIE

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Conseil de l'Europe, adoption 7 avril 2011, mise en vigueur 1er août 2014. <https://rm.coe.int/1680084840>

DISTEXHE A., LEPRINCE L. *Les violences intrafamiliales en Région Bruxelles Capitale en période de confinement.* Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité, juin 2020. https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2020-07/Focus1-lesviolencesintrafamilialesenperiodeconfinement_0.pdf

Étude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles. Amnesty International et SOS Viol, octobre 2019, 77p. <https://www.amnesty.be/IMG/pdf/2020-resultats-sondage-dedicated-violences-sexuelles-bd.pdf>

KEYGNAERT I., GILLES C., ROELENS K. *Checklist de la prise en charge optimale des victimes de violence sexuelle au sein des hôpitaux belges.* ICRH-UGent, CHU St Pierre & UZ Gent à la demande du SPF Santé Publique, 2017. https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/checklist_pec_optimale_vs_hopitaux_update_2017.pdf

OFFERMANS A.-M, ROLAND M. et KACENELENOGEN N. *Violences intrafamiliales : les outils d'aide à la pratique depuis l'évaluation à la prise en charge in Revue médicale de Bruxelles*, septembre 2019, vol. 40, n°4, pp.394-410. https://dmgulb.be/wp-content/uploads/2021/09/2019-RMB-4_OFFERMANS_P394-410.pdf

VAN PARYS A-S., LEYE E. *Étude de prévalence sur les violences faites aux femmes en Région de Bruxelles-capitale*. Equalbrussels, 2015. <https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/03/FR-Rapport-final.pdf>

La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE – Les résultats en bref. European Union Agency for Fundamental Rights, 3 mars 2014. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-vaw-survey-at-a-glance-oct14_fr.pdf

La violence sexuelle. BeSafe - Sécurité et prévention. <http://www.besafe.be/fr/violence/violence-sexuelle>

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) promeut les droits sexuels et reproductifs comme faisant partie intégrante des droits humains afin de renforcer la liberté, l'égalité et la dignité de la population. Son action vise à défendre et développer des services interdisciplinaires de qualité et à assurer une information adaptée aux publics visés. Elle se développe tant en Wallonie qu'en Région Bruxelles-Capitale.

Plus d'informations ?

www.planningfamilial.net

www.documentation-planningfamilial.net



**FÉDÉRATION LAÏQUE
DE CENTRES
DE PLANNING FAMILIAL**

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

**JE REFAIS
LE TOUR DU
DOCUMENT**

**JE TÉLÉCHARGE
LA VERSION
IMPRIMABLE**